

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### *Appel urgent aux maîtres de stage agréés*

Bruxelles, le 06 mars 2018

**L'ABSyM recommande aux maîtres de stage agréés qui souhaitent former davantage de candidats spécialistes d'introduire leur demande le plus rapidement possible. Ces maîtres de stage agréés contribueront ainsi à accueillir les médecins issus de la double cohorte qui entament cette année la suite de leur formation. La demande doit être motivée et parvenir à la Ministre De Block d'ici le 30 avril 2018 au plus tard. Le mot d'ordre est le suivant : n'attendez pas la date limite mais préparez dès maintenant votre dossier de demande.**

L'Arrêté royal<sup>1</sup> qui donne la possibilité aux maîtres de stage agréés d'étendre leur capacité de prise en charge dans le cadre d'un stage est entré en vigueur le 24 février dernier. Cet AR ouvre la voie aux maîtres de stage agréés pour former plus de candidats spécialistes que le nombre initialement fixé dans leur agrément en cours. Se basant sur le double contingent de médecins qui déboulent cette année en quête d'une formation professionnelle, la Ministre De Block entend ainsi créer plus de places de stage.

**Il n'y a toutefois pas de temps à perdre. Les maîtres de stage agréés doivent introduire leur demande par lettre recommandée avant le 30 avril 2018. Les personnes intéressées ont tout intérêt à entamer la préparation de leur demande à temps. L'AR dispose en effet que le maître de stage agréé doit motiver sa demande pour autant qu'il puisse « continuer à garantir la qualité de la formation en faisant référence à l'activité et, le cas échéant, aux effectifs du service. »**

**Avec cet AR, la Ministre De Block répond à une demande de l'ABSyM. L'assouplissement des mesures relatives à l'agrément est une partie de la solution permettant d'endiguer le double contingent de médecins qui terminent leurs études en 2018. Pour l'ABSyM, il est crucial que ces jeunes médecins diplômés en sus se voient également offrir la chance de suivre une formation professionnelle de qualité.**

Le traitement de toutes les demandes prendra un certain temps. C'est la raison pour laquelle l'ABSyM appelle tous les maîtres de stage agréés intéressés à s'atteler dans les plus brefs délais à leur dossier de demande.

Dr Marc Moens  
Président de l'ABSyM

---

<sup>1</sup> Arrêté royal du 1<sup>er</sup> février 2018 fixant les modalités de l'agrément des médecins spécialistes et des médecins généralistes. (MB du 14 février 2018)